



**Mairie**

10 Impasse des jardins  
BP 1 - 44440 Teillé  
02 40 97 23 15

mairie@teille44.fr

## Horaires de la mairie

- \* Du lundi au samedi de 9h00 à 12h
- \* Le vendredi après-midi de 14h à 16h30



## Horaires de la poste

- \* Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h
- \* Le samedi de 9h00 à 11h30

## Agenda du mois

### Juin

7 - Soirée débat « autorité ... où en est-on ? »

**Jusqu'au 15 juin** - Inscription Transports scolaires

10 - Concert Polysons

11 et 18 - Elections Législatives

11 - Rando « La Teilléenne »

16 - Fête de la Musique « Foyer des 4 Saisons »

24 - Festival Tilliacum

30 dernier délai inscription cantine

### Juillet

**Du 26 au 1er juillet** - Opération Recyclage papiers

### Septembre

9 - Concours de pêche au coup

4 - Sortie croisière sur la Mayenne « Les Anciens Combattants »

Club des Ainés - lire en page 5

## Municipalité



## La Cabine à Histoires

Cet été si le livre voyage, sa cabine aussi !!!

Cette cabine sera de mai à octobre sur différents sites de la commune .

Grâce à la cabine à histoires, il est possible d'emprunter un livre puis revenir le déposer ou l'échanger contre un autre.

Le fonctionnement s'appuie sur la confiance faite en l'honnêteté des usagers et sur la devise « Ces livres voyageurs ne se volent pas, ils ne demandent qu'à s'envoler de lecteur en lecteur ».

Tous les livres sont les bienvenus ( roman, bd, essai, poésie, etc ... ) pourvu qu'ils soient en bon état pour être lus et qu'ils ne soient pas réservés à un public averti .

« Nous sommes parfois bouleversés par un livre que nous sommes le seul à connaître, alors partageons le .»



Commission pôle culturel

Mairie de Teillé, 10 impasse des jardins BP 1 — 44440 Teillé

Tél : 02 40 97 23 15

Courriel : [mairie@teille44.fr](mailto:mairie@teille44.fr)

## Municipalité

Juin 2017

Naissance : le 8 mai - Mia CHESNEAUDécès : le 18 avril - IDIER Michel - 79 ans  
le 27 avril - RULLIER André - 93 ans  
le 6 mai - DAVY Raymond - 79 ans

**La Mairie et l'agence Postale seront fermées  
pour le week-end de l'ascension  
du jeudi 25 mai au dimanche 28 mai inclus**

ENQUETE MUTUELLE COMMUNALE

Nous remercions les personnes qui ont répondu à l'enquête.

41 questionnaires nous ont été retournés.

Devant l'intérêt de plusieurs communes, le Pôle Santé de la COMPA étudie la faisabilité.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet.

Monsieur le Maire

INSCRIPTION CANTINE  
septembre 2017-2018

Les dossiers d'inscription Cantine pour votre (vos) enfants pour la rentrée de septembre 2017-2018 seront prochainement disponibles sur le site

[www.teille44.fr](http://www.teille44.fr) / Accès Rapide / Démarches en ligne / inscription – Restaurant scolaire, et en Mairie.

Aucun dossier ne sera diffusé dans les cahiers.

La date limite de réception des dossiers en mairie est le 30 juin 2017.



Prudence sur l'ensemble des routes de la Commune suite au point à temps (gravillonnage)

Nous poursuivons la liste des soldats de Teillé  
morts pour la France.

En ce mois de Mai 1917 nous avons à déplorer les décès de :

Le 7 - **Louis GOULAY** (21 ans) né le 30 octobre 1895 au village de la Guillarderie, résidant à Pannecé, tué à l'ennemi à Cerny-en-Laonnois (Aisne).Le 9 - **Jean JUTON** (29 ans) né le 11 avril 1888 au village du Bois-Bautier, résidant à Cléré (Indre-et-Loire), tué à l'ennemi à Cauroy (Marne).Le 22 - **Eugène TRIPOLY** (24 ans) né le 8 février 1893 au village de la Vallée, résidant à Laval (Mayenne), tué à l'ennemi à Moronvilliers (Marne).

## Actualités divers

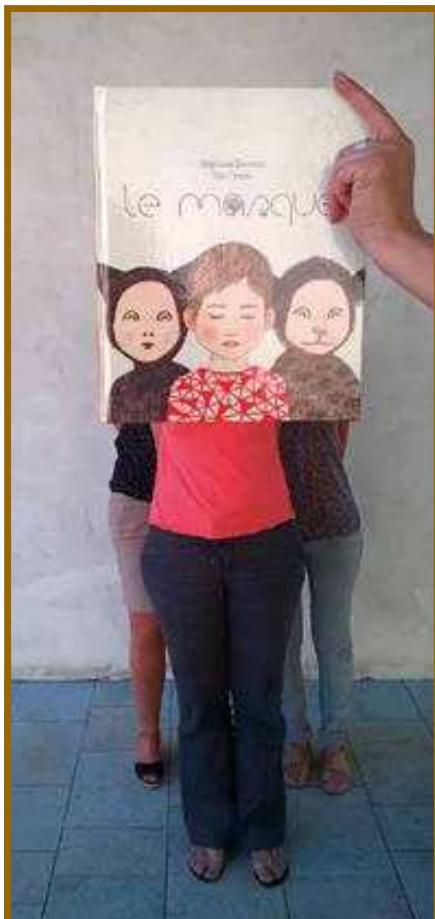
**PAS DE RÉSEAU? FAITES-LE SAVOIR!**

2G / 3G / 4G

Téléchargez l'appli **Gig@lis** et contribuez à l'amélioration de la couverture mobile de votre commune !

Téléchargement gratuit - tests réalisés en 3min  
Plus d'infos sur [gigalis.paysdelaloire.fr](http://gigalis.paysdelaloire.fr)

**Gig@lis** innovation numérique  
l'esprit grand ouvert **Région PAYS DE LA LOIRE**



### FAITES LA COUV

Venez découvrir la nouvelle exposition à la Bibliothèque de Teillé

**Teillé accueille les Guinguettes des bords de l'Erdre**  
Le cycle de ces après-midi festifs et dansants débutera à Trans-sur-Erdre dimanche 21 mai.  
A Teillé nous vous attendons le dimanche 24 septembre.

<b>Dimanche 21 mai</b> - de 15h à 19h Trans-sur-Erdre - Pont du Theil Orchestre Patrice Jouner	<b>Dimanche 30 juillet</b> - de 15h à 19h Saint-Mars-La-Jaille Orchestre Bernard Méhu
<b>Dimanche 25 juin</b> - de 15h à 19h Bonneuvre Orchestre Mickaël Richard	<b>Dimanche 24 sept.</b> - de 15h à 19h Teillé Orchestre Tendanse
<b>Dimanche 2 juillet</b> - de 15h à 19h Riaillé Orchestre Sérénade	Bar et producteurs locaux

**Impression : © Kalydès Ancenis / 02 40 83 14 63**

## Transports scolaires 2017/2018 : bientôt les inscriptions !

La COMPA\* prépare activement l'organisation du transport des élèves pour la prochaine rentrée.

### Du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin 2017 : inscription et réinscription, 2 possibilités :

- en ligne sur le : <http://sedeplacer.loire-atlantique.fr>  
ou

- à la mairie (à la COMPA pour les Ancenians – à la Maison de l'Enfance de Mésanger pour les Mésangéens)

Après le 31 juillet 2017 : aucune modification de circuit ni de création d'arrêt supplémentaire, une pénalité de 20 € est appliquée pour les réinscriptions tardives. Les réinscriptions tardives perturbent l'organisation des circuits (ex : modifications de circuits, ...).

**Du 23 août au 2 septembre 2017** (dernier délai)

En mairie (à la COMPA pour les Ancenians – à la Maison de l'Enfance de Mésanger pour les Mésangéens) :

**.Retrait du titre de transport.** Il est à présenter dès le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée

COMPA- Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50 201 - 44 156 ANCENIS Cedex - 02 40 96 31 89 - [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)

## Vie associative Teilléenne



Dans le but d'aider au financement des projets de l'Ecole Jacques Demy,  
l'Amicale Laïque relance une

### OPERATION «RECYCLAGE PAPIERS»

Les papiers acceptés sont les suivants :

- \* toutes publicités (retirer les plastiques d'emballages),
- \* les livres,
- \* les journaux,
- \* les manuels scolaires,
- \* les annuaires,
- \* les enveloppes papier avec et sans fenêtres,
- \* les courriers, lettres,
- \* les papiers cadeaux,
- \* les cahiers,
- \* les magazines,
- \* les catalogues,

Vous pouvez déposer vos papiers à l'école lors des permanences suivantes :

**LUNDI 26 JUIN, MARDI 27, JEUDI 29 ET VENDREDI 30 JUIN DE 16H A 17H**

**LE SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUILLET DE 9H A 12H ET 14H A 16H**



Tous les papiers se trient et se recyclent

**La benne sera présente la dernière semaine de juin.**

Pour les gros volumes (plusieurs coffres de voiture) vous pouvez nous contacter pour organiser un enlèvement à domicile avec une remorque. Tel : 07.86.18.52.94. Nous vous remercions pour votre participation.

### POLYSONS : LE CONCERT DE FIN D'ANNEE SE PREPARE.

**UNE APRES MIDI OUVERTE A TOUS CEUX ET CELLES QUI VEULENT DECOUVRIR L'ECOLE DE MUSIQUE DU SECTEUR DE RIAILLE - ST MARS LA JAILLE**

Le 10 juin prochain, à Riaillé, Salle de la Mauvraie, aura lieu le concert de fin d'année. Ce sera l'occasion pour les élèves de l'école de musique de présenter un aperçu de leur travail de l'année en jouant en binôme ou en petit groupe des morceaux proposés par leurs professeurs. L'éveil musical des plus petits, et guitare, chant, piano, batterie, flûte, batterie et basse vous enchanteront pendant deux heures.

Entrée libre à partir de 16h.

Les membres du Conseil d'administration vous invitent à venir vous inscrire ou vous réinscrire dès 14h30.

2 permanences supplémentaires d'inscription auront lieu à Teillé, au 2 place de l'église, les samedis 17 juin et 1<sup>er</sup> juillet de 10h30 à 12h.

-Soirée Débat-

### **L'autorité... où en est-on ?**

Le mercredi 7 juin 2017 à 20h15

À la salle de l'Auvinière à Joué sur Erdre

Animée par des psychologues de l'Association « Eclats de famille »  
« Une société qui aime ses enfants, prend soin de ses parents » J.Bowlby



Organisée par le Relais Assistantes Maternelles et la Maison de services au public



Renseignements au 02.40.80.77.16

### **FETE DE LA MUSIQUE**

Au foyer les 4 saisons de Teillé

**Vendredi 16 Juin 2017  
De 17h à 21h30**

Entrée libre

Bar et restauration sur place



Avec la participation :

- des enfants du périscolaire,
- de la chorale et des musiciens du foyer
- des groupes PUPPCHEN, FASOL, Et AHMARCLANN



## Vie associative Teilléenne



### Amicale des Retraités

**Vie du Club :** le 1e et le 3ème jeudi du mois à 14 h 30,

**Bal :** Jeudi 25 mai 2017 avec l'orchestre "Didier GILBERT" à la salle polyvalente de TEILLE, de 14 h 30 à 19 h 30

Entrée 6 € avec une consommation.

Nous avons souhaité les anniversaires de Gisèle JAMIN et de Marie-Thérèse GUYARD,

Nous avons remercié Anne PAITIER, le 19 avril 2017, lors du repas festif.

Les anciens combattants organisent une sortie d'une journée le **4 septembre** prochain.



Ouverte à tous (déjeuner croisière sur la Mayenne avec une ambiance musicale et deux visites)

Départ 9h00 salle polyvalente de Teillé.

Si vous êtes intéressés, inscription au 02.40.97.24.57 ou 02.40.97.70.68 ou 02.40.97.70.45

**DIMANCHE  
11  
JUIN 2017**

**TEILLÉ**  
**19 ème RANDO**  
*la teilléenne*  
Engagement de 8h à 10h30  
(Au Plan d'eau)

**8 PARCOURS...**

**CYCLO 60 ET 80 KM**

**VTT 35 ET 45 KM**

**VTC 20 KM**

**PÉDESTRE 6, 10 ET 16 KM**

Tarif 5€50, Enfants 3€

**RAVITAILLEMENTS SUR LES CIRCUITS**  
**ASSIETTE GARNIE A L'ARRIVÉE**  
**TOMBOLA GRATUITE**  
**POUR LES PARTICIPANTS**

ORGANISÉE PAR LE CYCLO CLUB TEILLÉ

### **Concours de pêche au coup**

Dimanche 9 Juillet au plan d'eau de Teillé

Matin concours individuel, inscriptions à partir de 7h30

Après midi concours à l'américaine,  
inscriptions à partir de 14h30



### **Animation Enfants**

Découverte pêche pour les enfants de 8 à 12 ans

Apprentissage montage et technique, le matin 9h30 à 11h30

Pêche l'après midi 15h00 à 17h00

Attention 12 places seulement, 5 euros la journée  
Inscription en mairie, photo d'identité obligatoire  
(pour le permis de pêche)

Renseignement au 06 15 35 04 85

**氣功**

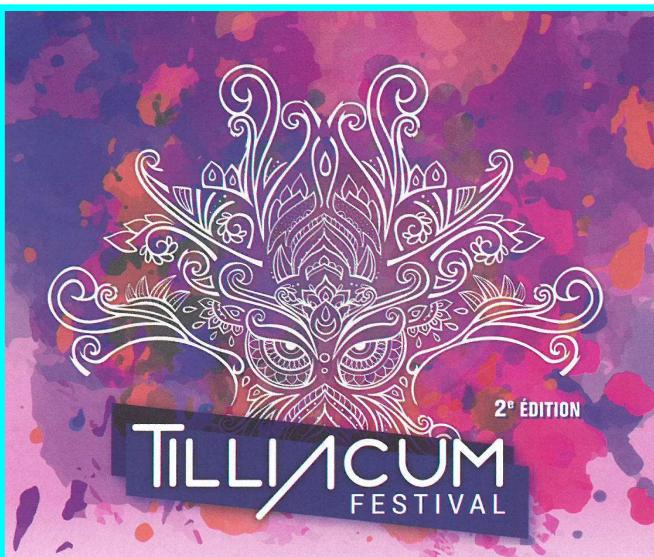
QI GONG  
énergie travail

### **Qi Gong**

L'APREE, association de pratiques énergétiques, vous propose de découvrir le Qi Gong en venant aux portes ouvertes, qui auront lieu :

le mardi 6 juin de 9h30 à 11h  
et le mercredi 7 juin de 18h30 à 20h et de 20h15 à 21h45 à la salle polyvalente de Teillé.

Un nouveau cours, destiné aux débutants, sera mis en place à la rentrée de septembre 2017, le mardi de 10h45 à 12h15.  
Pour tous renseignements contacter Marie Annick Fischer  
06 65 71 66 19



**24 JUIN 17 TEILLÉ (44)**

**SALUT C'EST COOL • COMAH live**  
**CLUB CHEVAL dj set**  
**MADAME • ALVAN live**  
**QUENTIN SCHNEIDER • ERZATE live**

WWW.TILLIACUM.COM

## Pour info



## SPORT

Site : <http://www.fcmtl.net>

## Services de garde



### Pharmacie :

Permanences à l'extérieur de la pharmacie : [www.3237.fr](http://www.3237.fr)



### Gardes infirmières :

ALDUY Déborah ou ROBERT Monique infirmières de Teillé au 06.21.94.52.33

Au cabinet : de 8h45 à 9h15



BARTHELEMY Sylvie infirmière de Riaillé au 02.40.97.87.56

### Kinésithérapeutes



MÉZIERE Lucie & MANIÈRE Véronique

39 rue du Haut-Bourg - TEILLE

02.40.97.30.61 Cabinet, domiciles, sur RDV.

### Médecins et ambu-



### lances :

Composez le 15 (d'un téléphone fixe) ou 112 (appel européen) et demandez le CAPS pour avoir le médecin.



### Taxis :

BARTHELEMY Régis au 02.40.97.23.23

Pour motif médical 24h/24h



LENEIL Antoine au 06.74.75.73.73

Toutes distances 7j/7 et 24h/24



### Vétérinaire :

Centre Vétérinaire de Riaillé au 02.40.97.80.26

## Remerciements

Gisèle et ses enfants vous remercient pour vos envois de fleurs et de cartes pour Michel. Ainsi que les amis de la Guibretière pour leur participation de la plaque et du Médailon de Michel

Marie-Thérèse Rullier, André, Monique, François, Eliane, Paul, Anne et toute la famille vous remercient pour les marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès d'André.

## Annonces...

- \* A louer local de 70 m<sup>2</sup> avec mezzanine 30 m<sup>2</sup> pour artisan - 06.25.25.14.13
- \* A louer bourg de Teillé - Maison rénovée T4 - 06.63.99.56.21
- \* A vendre tabouret de bar 80 € et moto bécane 888 grise 400 € - 06.24.27.12.19
- \* A vendre œufs et bois de chauffage 06.29.80.24.22
- \* A vendre terrain constructible de 784 m<sup>2</sup> bourg de Teillé - 06.33.53.46.53
- \* DEB , à votre service pour un quotidien plus souple et léger, ménage, repas, course, garde d'enfants - 06.59.75.40.71
- \* Recherche heures de ménage (chèque emploi service) renseignements : 06.15.12.68.59
- \* Cause déménagement vend canapé + fauteuil cuir - table merisier avec 2 rallonges + 6 chaises + armoire ancienne, prix à débattre : 06.70.88.71.16 de 20h00 à 21h00
- \* Offre d'emploi conducteur de machine Permis B - 06.11.97.13.58

**Prochaine Parution :** 22/06/2017 Vos articles sont les bienvenus, (sous format WORD et non PDF) merci de les adresser à [mairie@teille44.fr](mailto:mairie@teille44.fr) avant le 15/06/2017. Pour recevoir ce bulletin communal par courriel, il suffit d'écrire à : [mairie@teille44.fr](mailto:mairie@teille44.fr)

*Direction de la publication : C. ROUIL responsable commission communication Mise en page et impression : Mairie de Teillé*

## CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2017

L'an 2017, le 07 mars à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

**Présents** : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Bertrand DABO, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

**Absents** : Isabelle HARDY (pouvoir à Catherine ROUIL), Angélique DELANOU, Christian PRIOU.

Secrétaire de séance : Florent Lirondière

### **APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 7 février 2017**

Lydia Béatrix fait remarquer que tout n'est pas retranscrit dans le compte-rendu du conseil. Les prochains comptes rendus devront être plus précis.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Réf : 2017-07**

### **Attribution de Compensation et Dotation de solidarité communautaire 2017**

L'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité (DSC) versées par la COMPA doivent faire l'objet d'une délibération concordante du conseil municipal et du conseil communautaire.

Vu les tableaux transmis par la COMPA indiquant les montants versés aux communes membres et en particulier la commune de Teillé :

AC : 37 268,36€  
DSC : 138 668,00€

Questions : quels sont les critères d'attribution ? Quels étaient les montants les années précédentes

Réponses : l'attribution de compensation (AC) a été mise en place suite à la réforme de la taxe professionnelle (TP). Certaines communes avec un fort dynamisme économique touchent plus d'AC et les communes qui avaient peu de TP ont une recette plus élevée grâce à la répartition entre toutes les communes membres => partage de la richesse du territoire. La DSC est plus élevée proportionnellement pour les communes qui ont peu d'activités économiques.

Les montants versés sont stables depuis plusieurs années. La COMPA a fait le choix de verser beaucoup, ce qui n'est pas le cas de toutes les communautés de communes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les montants énoncés ci-dessus.**

**Réf : 2017-08**

### **Extension réseau d'eau potable**

Le Maire présente le montant pour une extension du réseau d'eau potable pour desservir une parcelle constructible: les travaux s'élèvent à 1834€. Considérant la demande de viabilisation d'un terrain situé chemin des Romains par Mr Bricard,

Considérant la proposition de participation financière du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire Atlantique (Atlantic'Eau), de 1529€ HT, soit 1834€ TTC,

Considérant que Monsieur Bricard a donné son accord pour la prise en charge de l'intégralité de la participation financière ci-dessus,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- SOLЛИITE l'intervention du Syndicat d'eau potable pour réaliser les travaux correspondants,
- DECIDE de mettre à la charge du demandeur la participation financière ci-dessus indiquée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les montants énoncés ci-dessus.**

Question : Peut-on envisager un branchement en bas du cimetière ?

Réponse : non car il s'agirait d'un nouveau compteur et le tout à l'égout n'est pas présent à cet endroit.

**Réf : 2017-09**

### **Aménagements de sécurité - Bourg**

Monsieur le Maire a fait estimer le coût des améliorations de sécurité sur la partie Rue du Haut bourg / rue du Centre – Place de l'église et ainsi pouvoir déposer des demandes de subventions au titre des amendes de police 2016. Le montant total s'élève à :

Travaux HT	428 037,42 €
Travaux + imprévus (10%) HT	470 841,16 €
Honoraires (6%) HT	28 250,47 €
TOTAL HT	499 091,63 €
TOTAL TTC	598 909,96 €

Question : selon les critères d'attribution, le plafond des dépenses serait de 100 000€, quelle est la zone précise à améliorer ? il faudrait limiter la demande à un montant de travaux de 100 000€.

Réponse : Cette partie des travaux de sécurisation du bourg n'est pas divisible. La répartition se fait entre les montants des amendes de police perçues en 2016, le nombre de dossiers éligibles et le montant global des travaux. Le Maire lit le courrier relatif aux amendes de Police : pas de montant plafond indiqué pour les travaux. L'année prochaine, il faudra demander pour la vieille rue puis pour le parking de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de poursuivre le projet et de solliciter toutes subventions relatives à ce projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les montants énoncés ci-dessus et autorise le Maire à déposer des demandes subventions.**

commission finances a listé les demandes de subventions et a attribué un montant à chacune en fonction des critères suivants :  
 -forfait de 150€ pour les associations communales ou les associations ayant des actions spécifiques sur Teillé.  
 -20€ par jeunes de moins de 18 ans pour les clubs sportifs ou culturels.

Suite aux propositions de la commission finances, le conseil municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant Voté
Action catholique des enfants-section Erdre et Loire	20.00 €
Acro Modèles 44	1 000.00 € <sup>(1)</sup>
Amicale des pêcheurs Riaillé	300.00 €
Amicale Laïque de Teillé	150.00 €
ARMAT	150.00 €
AS Twirling Mésanger	60.00 €
ASCED Hand Ball	240.00 €
Atelier de la Danse - Mouzeil	280.00 €
Club Pongiste de Teillé	430.00 €
Club Rugby Ancenis	40.00 €
COSMOSE	150.00 €
Cyclo Club Teillé	150.00 €
FCMTL	830.00 €
FCPE	150.00 €
LES 3 PPP	150.00 €

Les Artistes de demain	150.00 €
L'outil en main Teillé	250.00 €
New Rancard	370.00 €
OGEC Ecole St Pierre TEILLE Contrat d'association	43 114.10 €
Pannecé Teillé Transports Solidaires	150.00 €
Petit à Petit	150.00 €
POLY'GAMMES	150.00 €
RESTOS CŒUR / Jardins du cœur	150.00 €
Saint Mars Sport (SMS)	40.00 €
Société de la chasse Teillé	150.00 €
Subvention exceptionnelle A allouer dans l'année selon demandes	1 015.90 €
TILLIACUM	150.00 €
Union sportive Ancenienne	60.00 €
VTA - ateliers numériques	150.00 €
<b>TOTAL Subventions</b>	<b>50 150.00 €</b>

Les montants votés seront inscrits au budget sous l'imputation 6574.

<sup>(1)</sup>. Subvention exceptionnelle pour Accro Modèle de 850€

Certaines participations ont un caractère obligatoire, d'autres sont facultatives. Le Maire présente toutes les participations et cotisations recensées pour l'année 2017 qui ont été étudiées en commission finances :

Libellé	Montant Voté
ADICLA - cotisation annuelle	310.93 €
AMF44 - cotisation annuelle	471.88 €
AMICALE LAIQUE Trans - Ludothèque	90.00 €
ANDES : association nationale des élus en charge du sport	106.00 €
Asso des maires du Pays d'Ancenis	91.45 €
Asso ICP : Internet et commande publique	235.74 €
LE GRAND T - cotisation annuelle	600.00 €
<b>Concours divers (cotisations...) / Compte 6281</b>	<b>1 906.00 €</b>
SIVOM Secteur de RIAILLE	74 000.00 €
Commune St Mars la Jaille : salles des sports	4 834.00 €
<b>Contributions au fonds de compensation des charges territoriales / Compte 65541</b>	<b>78 834.00 €</b>
FDGDON 44	340.00 €

Conseil Départ - Animation sportive départementale	1 200.00 €
<b>Autres contributions obligatoires / Compte 6558</b>	<b>1 540.00 €</b>
St Mars la Jaille – Piscine collégiens	1 318.34 €
Ligné : frais de fonctionnement Ecole	750.00 €
Ancenis : Participation CLIS + repas	500.00 €
Pannecé : frais de fonctionnement Ecole	931.66 €
<b>Communes membres du GFP / Compte 657341</b>	<b>3 500.00 €</b>
Sivom Ancenis : Piscine Primaires	2 220.00 €
<b>GFP de rattachement / compte 657351</b>	<b>2 220.00 €</b>
vers budget CCAS Teillé	2 236.59 €
<b>Vers CCAS / compte 657362</b>	<b>2 236.59 €</b>

**Question : l'utilité de cotiser à l'ADICLA, son rôle ?**

**Réponse / débat :** les formations proposées ne sont pas forcément adaptées aux petites communes. Il serait intéressant que leur offre change : créneaux horaires, décentralisation. Les formations prévues sont souvent annulées. Il est possible de faire appel à d'autres organismes de formation qui s'adaptent et proposent des formations le samedi par exemple.

Le Maire propose de renouveler la cotisation ADICLA en 2017 mais de leur demander des informations et leur soumettre les attentes des élus.

**Le Conseil municipal à l'unanimité, valide ces participations et cotisations.**

Les montants votés seront inscrits au budget.

**Réf : 2017-12**

### **Convention d'adhésion au service Prévention des risques professionnels du CDG44**

La commune compte dans ses effectifs un assistant de prévention, le CDG 44 assure la fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI), mission confiée le 7 avril 2010 via la signature d'une convention.

Le centre de Gestion propose de nouvelles modalités d'intervention de l'ACFI suite au conseil d'administration du 13 décembre 2016. Ces dernières sont énoncées dans la nouvelle convention transmise aux conseillers.

Sachant qu'il est difficile de former une personne en interne, le Maire propose de continuer à adhérer à ce service.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service Prévention des risques professionnels du CDG44.

**Réf : 2017-13**

### **Personnel Communal : création de postes**

En vue des dossiers d'avancement de grade déposés au CDG 44 pour avis de la commission administrative paritaire, il convient de créer les postes suivants (catégorie C) au 1er avril 2017 au cas où des agents pourraient bénéficier d'un avancement :

- \* Agent de maîtrise principal à temps complet
- \* Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- \* ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (28.5h/35ème)
- \* Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- \* Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

Le Maire précise que si les avancements de grade sont accordés, il conviendra de supprimer des postes ultérieurement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de créer les postes énoncés ci-dessus.

**Réf : 2017-14**

### **Révision du PLU – Avenant n° 1**

Le maire rappelle que le marché initial a été signé pour une valeur de 37 347 € HT soit 44 816.40€ TTC (délibération n°2014-44 du 10 juin 2014). Il présente l'avenant n° 1 du Cabinet A+B, ce dernier prend en compte :

- La loi de modernisation de l'urbanisme (décret du 28/12/2015) et du règlement type de la COMPA datant de 2016,
- La relecture et la reprise complète de chaque article du règlement,
- Les réunions supplémentaires (7 au total),
- La présentation au conseil et en réunion publique du travail réalisé sur les axes d'aménagement du bourg.

Le montant de l'avenant n° 1 est de 2 500€ HT soit 3 000€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

**Réf : 2017-15**

### **Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique – Avenant n° 1**

Monsieur le Maire expose :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L.333-1 et L441-1 du code de l'énergie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Dans le cadre de ces dispositions, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité a été constitué en juillet 2015.

A ce jour il apparaît que la convention constitutive nécessite une révision, notamment dans ses conditions d'adhésion. Un exemplaire de l'avenant présentant ces modifications est exposé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 de la convention constitutive du groupement, dont le texte est joint à la présente délibération.

Réf : 2017-16

## Convention ARMAT

Le Maire informe que le renouvellement de la convention avec l'ARMAT est en cours. En effet, l'actuelle prend fin au 31 décembre 2017.

Les points qui ne changent pas :

- \* La mise à disposition des locaux 57 chemin de la Halte
- \* L'accès à la salle du conseil municipal pour des besoins ponctuels
- \* La recherche d'éléments sur un thème à la demande de la mairie en fonction de la disponibilité des bénévoles

Les principales modifications sont :

- \* Le changement de la signification du sigle ARMAT,
- \* La demande d'accès aux archives
- \* Création d'un fonds multimédia : archivage numérique.

La convention est conclue pour une durée de 10 ans, prenant effet à la date de la signature. Elle se renouvelle par tacite reconduction, sauf détermination contraire de l'une des deux parties en respectant un préavis de six mois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le maire à signer la convention avec l'ARMAT.

Réf : 2017-17

## Référent ASSIEL

Le Maire expose la demande de l'ASSIEL (Association Soins et Soutiens intercantonal Infirmiers Erdre et Loire) issu de la fusion de l'AMD (ex-cantons Riaillé et St Mars la Jaille) et de l'AICMD (ex-cantons Ancenis et Varades)

L'ASSIEL souhaite faire évoluer ses statuts car certaines communes n'étaient pas représentées au conseil d'administration. Actuellement, Arnaud PAGEAUD représente la commune (3 à 4 réunions par an, avec un rôle consultatif).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de laisser Arnaud PAGEAUD comme référent commune auprès de l'ASSIEL.

Le Maire est pour l'instant membre de droit et est invité à participer à l'assemblée générale prévue le 4 avril 2017.

Un conseil d'administration a lieu le 21 mars 2017. Arnaud Pageaud souhaite avoir un suppléant pour participer aux réunions en cas d'empêchement.

**Le planning des permanences pour les bureaux de vote circule.**

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### A) Commission culturelle – Arnaud Pageaud

Lecture Publique : la coordination des bibliothèques se fera par secteur sur le territoire de la COMPA. Le transfert de personnel interviendra en janvier 2018. L'accès aux bibliothèques se fera sur la base d'un tarif unique. Des éléments plus précis seront apportés en septembre 2017.

### B) Communication – Catherine Rouil

Teillé panorama : retours positifs sur le nouveau format.

La commission travaille actuellement sur la refonte du Teillé Actualités : visuel, ajout de rubriques : coût des services.

Site internet : mise à jour de l'agenda par le service administratif de la mairie.

Nouvelle commissions :

Cimetière : Marie-Paule, Christelle, Anne, Joseph, Christian

Multi activités : Bertrand, Florent, Isabelle, Aurélie, Arnaud, Michel, Jérôme, Christophe

Tourisme : Christian, Anne, Catherine, Bertrand, Arnaud, Michel, Marie-Paule.

Communication dans la presse : rencontre avec le correspondant pour diffusion dans le Ouest France.

### **C) Enfance jeunesse –Jérôme Squelard**

Création de la communauté éducative composée de : la directrice école JDemy, le directeur école St Pierre, la directrice de l'accueil périscolaire, la coordinatrice TAP, Un agent communal restaurant scolaire + trajet : Marina, Un élu: Lydia ou Jérôme. Une rencontre par période sera prévue pour parler des enfants en difficulté.

Projets :

- Chasse aux œufs
- Conseil des jeunes
- Skate park : les courriers de demandes subventions envoyés.
- Economat – restaurant scolaire : en cours.

### **D) Voirie –Joseph Testard**

Planifier une réunion pour discuter des choix des routes pour leur entretien.

Jeudi 23/04/2017 à 20h00.

### **1. Informations et courriers divers**

- Commerce Proxi : le dépôt du permis a pris du retard car l'architecte a eu des soucis de santé.
- Pharmacie : difficultés pour une rencontre avec le Maire et les adjoints.
- Café-restaurant : des efforts sont notés au niveau de la communication (Facebook), volonté de la gérante à faire tourner son commerce. Le tabac est toujours absent malgré l'accord de la mairie pour cautionner un prêt.
- Fermeture d'une classe à Jacques DEMY
- DETR Commerce Proxi : 1<sup>er</sup> acompte versé.
- District de foot 44 : réponse négative suite à la demande de subvention pour l'espace de convivialité.
- Réserve Parlementaire : réponse positive suite à la demande de subvention pour l'espace de convivialité (7 600€).
- Requête du personnel administratif : le service demande la fermeture de la mairie et de l'agence postale au pont de l'ascension car c'est le seul service à ne pas faire le pont. Pour l'égalité des services : l'ensemble du conseil est favorable. Communication à faire en amont.

### **2. Questions diverses**

L. Béatrix : le grillage de l'espace enfance jeunesse n'est toujours pas réparé.

Réponse : cela a pourtant été rappelé au service technique.

A Guillet : compteurs Linky, il existe toutes sortes d'avis. Comment les usagers peuvent être informés sur ces nouveaux compteurs ?

Réponse : un article est paru dans le Ouest France et expliquait clairement ce nouveau matériel.

M-P Blanloeil a assisté à une réunion d'informations à Ancenis : l'union européenne voulait que tous les pays de l'europe adopte ce même compteur, la France l'a rendu obligatoire : on ne peut donc pas refuser son installation mais on peut refuser d'ouvrir la porte à un technicien. Ce compteur implique parfois des changements d'abonnement car il est plus sensible à la puissance utilisée. L'objectif des compteurs Linky est de piloter tout le réseau électrique en cas de manque de puissance (fabriqué à partir d'énergies renouvelables) dans une région pour en desservir une autre.

Les compteurs appartiennent à la commune via le Syndicat d'électricité (SYDELA).

Question : le maire peut donc réagir ?

Réponse : aucune possibilité d'aller contre l'installation des compteurs. Les communes qui ont délibéré, sont au tribunal administratif, l'installation n'est que suspendue.

Remarque : Il faut délibérer pour tout mais pour cette affaire, le CM n'a pas le droit.

Il faudrait interroger l'AMF.

Actions : mettre le dossier SYDELA sur le site de la commune, faire un article dans Teillé Actualités.

Dégâts tempête : la toile de la guinguette a cédé.

## CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2017

L'an 2017, le 21 mars à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

**Présents :** André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU (arrivée à 21h30), Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Bertrand DA-BO, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

**Absents :** Nathalie GENEIX (pouvoir à Arnaud PAGEAUD), Angélique DELANOU (pouvoir à Aurélie FERRE).

**Secrétaire de séance :** Michel Ouairy

### APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 7 mars 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### Réf : 2017-18 Avis sur Installation Classée : exploitation agricole

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/ICPE/042 du 17 février 2017 :

Le GAEC des Pounaires, situé à Pouillé les Coteaux, a demandé l'enregistrement d'un élevage de 200 vaches laitières en préfecture. Une partie du plan d'épandage étant réalisé sur le territoire de Teillé, le conseil municipal est amené à donner son avis durant l'enquête publique qui se déroule du 15 mars 2017 au 12 avril 2017.

La parcelle concernée par le plan d'épandage est : YA23 – Les Chatelliers, surface 6940m<sup>2</sup> (proche de la Chevinière).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet.**

#### Réf : 2017-19 SPORTS – ADHESION A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT).

Lors du dernier conseil (délibération 2017-11), il a été voté une participation à ANDES pour 106€. Cependant, une délibération est nécessaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à adhérer à ANDES**

#### Réf : 2017-20 Demande de subvention au titre du Pacte de Ruralité – Région des Pays de la Loire

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement du bourg, dont le coût prévisionnel s'élève à

1 121 068.38 € HT soit 1 345 282.05 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Pacte de Ruralité de Région des Pays de Loire.

Le conseil avait déjà délibéré mais le terme utilisé était erroné : il s'agit bien du Pacte de ruralité et non du contrat de ruralité.

Le plan de financement de cette opération est rappelé :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux aménagement du bourg	961 465.16 €	Etat DETR	70 000.00 €
		Pacte de ruralité	50 000.00 €
		FSIL GP	300 000€
Honoraires Maîtrise d'œuvre	63 456.70 €	Fonds de concours	200 000.00 €
Dépenses imprévues	96 146.52 €	Charge commune	501 068.38€
TOTAL Dépenses	1 121 068.38 €	TOTAL Recettes	1 121 068.38 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:**

- d'arrêter le projet d'aménagement du bourg,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- de solliciter une subvention au titre du Pacte de Ruralité

*A Guillet : avons-nous le détail des tranches ?*

*Réponse : les tranches ne sont pas encore définies, il faut attendre de retenir un candidat.*

*F Etié : les tranches seront nécessaires pour le bon déroulement des travaux ; tranches fermes ou conditionnelles ?*

*Réponse : à définir pour garder l'accès aux commerces durant les travaux.*

*Informations : sur 20 dossiers reçus, 5 ont été retenus sur avis unanime de la commission.*

#### Réf : 2017-21 Aire de Camping-Car - Demande de subvention

Christian PRIOU, adjoint, expose le projet d'aménagement d'une Aire de Camping-Car au plan d'eau et dont le coût prévisionnel s'élève à 32 000€ HT.

Ces dernières années, Christian a recensé des demandes de camping-caristes sur Teillé. Vu le plan d'eau attractif, les chemins de randonnées autour, les aménagements du plan d'eau, la commune envisage d'installer une aire de camping-car. Cela pourrait amener une activité, une dynamique supplémentaire sur Teillé, et il n'y a pas d'autres équipements de ce type aux alentours à part Riaillé qui a trois emplacements sans électricité.

Le projet comprend : l'électricité, l'eau, une station de vidange et l'accès au stationnement via un système de barrières avec paiement par carte bancaire, des emplacements (12 maximum) de 6 x 8 mètres, arborés et empierrés pour l'accueil en hiver. Le prix à la nuitée pourrait être de 5 à 6 euros la nuit. Une photo du projet est affichée.

Réactions : pas esthétique, certains sont réservés car budget conséquent de 32 000€ et le projet manque d'une étude de marché. Est-ce que le tarif de la nuit couvre les frais d'entretien. Il est souligné la différence avec le projet de skate parc demandé à l'initiative des jeunes de la commune. Le projet de l'aire de camping-car semble prématuré.

Réponse de C Priou : Riaillé a 1 000 nuitées par an, Teillé peut tabler sur ce chiffre puisqu'il y aura plus de confort.

Le nombre de places prévues est grand, mais ce projet pourrait faire évoluer le tourisme sur la commune et éviterait de renvoyer forcément les touristes sur Ancenis.

Autre proposition : faire deux places de camping-car près de la Guinguette « en test » pour voir si cela plaît ? Il existe des endroits plus propices que d'autres : la Bénate à Riaillé par exemple.

Le Maire propose de mettre la somme de 32 000€ au budget mais de réétudier le projet. Il rappelle qu'une demande de subvention à hauteur de 16 000€ est possible, ce qui réduirait le coût total du projet.

Ce sera la même chose pour le projet de skate parc

Il faudrait estimer les frais de fonctionnement et l'entretien du terrain. Il est noté qu'il existe 36 aires de camping-car à proximité.

Réponse de C Priou : oui, mais elles n'ont pas toutes le confort (eau, électricité).

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'appel à projets 2017 sur le tourisme durable – Conseil départemental de Loire Atlantique.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Gestion de l'aire : barrière, terminal de paiement	26 486.00 €	Conseil départemental	16 000.00 €
électricité	1 610.00 €	Charge commune	16 000.00 €
VRD	1 836.00 €		
Espaces verts	1 607.00 €		
Sécurité	461.00 €		
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>32 000.00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>32 000.00 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : les travaux pourraient débuter en mai 2017 pour une fin de travaux en septembre 2017 selon accord de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (1 Abstention - 2 Contre) :

- d'arrêter le projet d'aménagement d'une aire de camping-car,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de l'appel à projets 2017 sur le tourisme durable.

Réf : 2017-22

Approbation des comptes de gestion 2016 du budget principal et du budget annexe Café-restaurant

Le compte de résultats du Trésorier, comptes de gestion du budget Commerces (ancien Café-restaurant) et du budget principal sont présentés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le trésorier pour le budget principal et le budget annexe Café-Restaurant, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Réf : 2017-23

Approbation des comptes administratifs 2016 du budget principal et du budget annexe Café-restaurant

Considérant que le Maire André Guihard s'est retiré pour laisser la présidence de l'assemblée à Monsieur Joseph Testard, 1er adjoint, pour voter les comptes administratifs 2016.

## BUDGET PRINCIPAL

### Fonctionnement

Dépenses	1 011 269.73 €	Résultat antérieur - 2015	- €
Recettes	1 294 882.58 €	Résultat 2016	283 612.85 €
<b>Résultat 2016 excédentaire</b>	<b>283 612.85 €</b>	<b>Résultat de clôture Fonctionnement 2016</b>	<b>283 612.85 €</b>

### Investissement

Dépenses	294 766.25 €	Résultat antérieur - 2015	-260 438.79 €
Recettes	399 292.17 €	Résultat 2016	104 525.92 €
<b>Résultat 2016 excédentaire</b>	<b>104 525.92 €</b>	<b>Résultat de clôture Investissement 2016</b>	<b>-155 912.87 €</b>
		RAR Recettes	15 155.00 €
		RAR Dépenses	115 407.09 €
		Besoin en financement en Investissement	256 164.96 €

## BUDGET COMMERCES

### Fonctionnement

Dépenses fonctionnement	1 550.85 €	Résultat antérieur - 2015	- €
Recettes fonctionnement	8 041.21 €	Résultat 2016	6 490.36 €
<b>Résultat 2016 excédentaire</b>	<b>6 490.36 €</b>	<b>Résultat de clôture Fonctionnement 2016</b>	<b>6 490.36 €</b>

### Investissement

Dépenses Investissement	99 210.83 €	Résultat antérieur - 2015	-7 755.05 €
Recettes Investissement	8 956.53 €	Résultat 2016	-90 254.30 €
<b>Résultat 2016 déficitaire</b>	<b>-90 254.30 €</b>	<b>Résultat de clôture Investissement 2016</b>	<b>-98 009.35 €</b>
		RAR Recettes	413 830.00 €
		RAR Dépenses	323 300.00 €
		Besoin en financement en Investissement	7 479.35 €

Un premier vote a été effectué : certains élus se sont abstenus pour le compte administratif du budget principal et ont demandé à voter de nouveau. Après autorisation, un second vote est fait :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2016 pour le budget principal et le budget annexe.**

Réf : 2017-24

### Affectation de résultats 2016 – Budget Commerces (ancien Café-Restaurant)

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat Fonctionnement antérieur - 2015	- €
Résultat Fonctionnement 2016	6 490.36 €
<b>Résultat de clôture Fonctionnement 2016</b>	<b>6 490.36 €</b>
Besoin en financement en Investissement	7 479.35 €
<b>Affectation en réserves 1068 en Investissement</b>	<b>6 490.36 €</b>

Réf : 2017-25

### Affectation de résultats 2016 – Budget Principal

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat Fonctionnement antérieur - 2015	- €
Résultat Fonctionnement 2016	283 612.85 €
<b>Résultat de clôture Fonctionnement 2016</b>	<b>283 612.85 €</b>
Besoin en financement en Investissement	256 164.96 €
<b>Affectation en réserves 1068 en Investissement</b>	<b>257 164.96 €</b>
<b>Affectation au compte 002 en fonctionnement</b>	<b>26 447.89€</b>

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget du COMMERCES pour l'année 2017 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2017
Chap 011 - Charges à caractère général	4 300.00 €
Chap 022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 700.00 €
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	10 824.38 €
Chap 66 - Charges financières	2 500.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>19 324.38 €</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2017
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	19 324.38 €
<b>Total Recettes</b>	<b>19 324.38 €</b>

Dépenses d'investissement	RAR 2016	BP 2017
Chap 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	98 009.35 €
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	7 000.00 €
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	- €	2 835.39 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	66 730.00 €	- €
Chap 23 - Immobilisations en cours	256 570.00 €	- €
<b>Total Dépenses</b>	<b>323 300.00 €</b>	<b>107 844.74 €</b>
	<b>RAR + BP =</b>	<b>431 144.74 €</b>

Recettes d'investissement	RAR 2016	BP 2017
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	10 824.38 €
Chap 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	6 490.36 €
Chap 13 - Subventions d'investissement	313 830.00 €	- €
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000.00 €	- €
<b>Total recettes</b>	<b>413 830.00 €</b>	<b>17 314.74 €</b>
	<b>RAR + BP =</b>	<b>431 144.74 €</b>

Le Maire propose une augmentation de 1% pour les impôts locaux, suite à la commission finances.

En l'absence de la notification des bases par les services de l'état à la date de la séance, le produit fiscal mis au budget est une estimation.

F. Etié : peut-on savoir l'impact de l'augmentation par foyer ?

Réponse : en général l'augmentation votée paraît moins sur l'avis d'imposition.

Remarque L. Béatrix : si E. Macron élu président, arrêt Taxe foncière ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 18 pour et 1 abstention, décide d'appliquer les taux suivants aux taxes directes locales pour 2017 :

	Taux 2017
Taxe d'habitation	16,78 %
Taxe foncière (bâti)	15,30 %
Taxe foncière (non bâti)	43,27 %

Monsieur le Maire est chargé de faire appliquer cette décision.

F. Etié : remarque sur l'augmentation des frais de personnel

Réponse : Secrétaire de mairie désormais à temps plein, personnel de cantine, il faudra penser à étudier tous les plannings pour réduire les frais de personnel. 41% du budget de fonctionnement.

J. Squelard : cela correspond aux charges de personnel des communes de l'ancien canton.

Investissement école : l'achat de nouveaux ordinateurs pour remplacer certains. Installation vidéoprojecteur : une classe par an.

Investissement SP, Théâtre : Installation de rideaux occultant dans la salle polyvalente pour faciliter présentation (3 pans de fenêtres seulement). Insonorisation du bar du théâtre.

Matériel service technique : l'achat du broyeur est mis au budget mais pas certain de le faire en 2017. F. Etié : les résidus verts actuels ? Non emmenés en déchetterie, paillage des espaces verts ou compostage.

Terrain de foot : priorité à la remise en état des façades. La toiture est neuve

Entretien de la voirie : rue des rochettes = rendez-vous avec Eiffage pour la reprise gratuite de la rue qui s'est affaissée.

Cimetière : Jardin du souvenir et Allées + mur. Le personnel communal assurera une partie des travaux.

Eclairage public : seulement de l'entretien en 2017.

Le maire demande à l'assemblée si toutes les sommes proposées en investissement conviennent ?

F. Eté : montant projet Aire de Camping-Car trop élevé par rapport au skate parc.

Frais de déplacement natation école St Pierre ? la commune prend en charge les séances de natation, le transport via la COMPA. Il s'agit d'une dépense hors forfait communal.

J. Squelard : remarque sur les transports scolaires, un article sur l'état du car Teillé – St Mars la Jaille va paraître, beaucoup d'incivilités dans les cars.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 16 pour et 3 abstentions, vote le budget PRINCIPAL pour l'année 2017 comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT / DÉPENSES

	<b>BP 2017</b>
Total 011 - Charges à caractère général	356 103.72 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	527 050.00 €
Total 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 969.05 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement	150 000.00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 861.18 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	195 030.59 €
Total 66 - Charges financières	13 700.00 €
Total 67 - Charges exceptionnelles	1 550.96 €
<b>Total général</b>	<b>1 283 265.50 €</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

	<b>BP 2017</b>
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	26 447.89 €
Total 013 - Atténuations de charges	10 500.00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 000.00 €
Total 70 - Pdts des services, du domaine et ventes diverses	75 557.00 €
Total 73 - Impôts et taxes	683 219.29 €
Total 74 - Dotations, subventions et participations	419 939.00 €
Total 75 - Autres produits de gestion courante	13 000.00 €
Total 77 - Produits exceptionnels	3 602.32 €
<b>Total général</b>	<b>1 283 265.50 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPÉRATION :	<b>RAR 2016</b>	<b>BP 2017</b>
Divers - dépenses Sans opération (1)	20 348.19 €	372 354.05 €
102 - Mobilier-matériel Ecole Jacques Demy		3 700.00 €
106 - Mobilier-Matériel Mairie-SRS-SP-Bibliothèque		8 900.00 €
108 - Travaux Théâtre		2 000.00 €
109 - Matériel- service technique		14 450.00 €
112 - Travaux vestiaires- bar terrain de sports		16 000.00 €
116 - P.A.V.C		20 000.00 €
145 - Travaux-Mobilier-Matériel Espace Enfance Jeunesse		5 550.00 €
149 - Travaux Cimetière		4 000.00 €
162 - Aménagement du bourg	95 058.90 €	100 000.00 €
86 – Eclairage public		37 144.79 €
<b>Total général</b>	<b>115 407.09 €</b>	<b>584 098.84 €</b>
	<b>RAR 2016 + BP2017 = 699 505.93 €</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES	RAR 2016	BP 2017
Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	150 000.00 €
Total 024 - Produits de cessions	- €	2 500.00 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	8 861.18 €
Total 041 - Opérations patrimoniales	- €	37 144.79 €
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	306 164.96 €
Total 13 - Subventions d'investissement	15 155.00 €	48 600.00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	128 080.00 €
Total 20 - Immobilisation incorporelles	- €	3 000.00 €
<b>Total général</b>	<b>15 155.00 €</b>	<b>684 350.93 €</b>
		<b>RAR 2016 + BP2017 = 699 505.93 €</b>

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

*a) Commission culturelle – Arnaud Pageaud : RAS*

*b) Communication – Catherine Rouil : RAS*

*c) Enfance jeunesse – Jérôme Squelard*

Travail sur le coût de fonctionnement du restaurant scolaire.

54 familles inscrites pour la chasse aux œufs.

Projet conseil communal des jeunes : avancement du dossier.

*d) Voirie – Joseph Testard : RAS*

### 1 - Informations et courriers divers

\* PLU : Une présentation sur le risque minier à Teillé a été faite à la commission par la DDTM : le risque minier est existant sur la commune. Le Maire, par principe de précaution proposera la non constructibilité sur les zones concernées. Une réunion publique (avec le Cabinet A+B) est programmée le 27 avril 2017 à 19h00 à la salle polyvalente pour informer la population. L'arrêt du PLU pourra intervenir après cette réunion.

\* Commerce Proxi : le dépôt du permis est imminent

\* Courier de la Mairie de Trans sur Erdre : information sur la révision générale de leur PLU

- Courier COMPA : demande d'un élu référent « Milieux Aquatiques » : Joseph TESTARD

\* Teillé Animations : plusieurs demandes

- Réalisation d'une plateforme pour installer des sanitaires amovibles sur le site avec fosse enterrée de 1 000 litres. Certains élus évoquent plutôt des toilettes sèches (exemple de Transmission pour le spectacle annuel).
- Réseaux des eaux usées pour la partie restauration : en cours de réalisation
- Eclairage autour du plan d'eau : pas tout de suite car cela génère des frais pour une seule manifestation par an. Peut-être en 2018.
- Espace supplémentaire pour réaliser le spectacle : le maire propose une partie du terrain du futur lotissement.

\* FCMTL : demande de 3 coupes pour le challenge Denis Lambert.

### Questions diverses

A Pageaud : 41 questionnaires sur les mutuelles reçus en mairie, les résultats seront étudiés par le CCAS.

A Guillet : Tarif unique dans les bibliothèques du pays d'Ancenis, avons-nous des informations ?

Réponse : le vote sur ces tarifs n'a pas encore eu lieu à la COMPA. Il y aurait 3 propositions :

- Gratuité
- Carte avec prix pour aplani la régie
- Carte avec prix générant du résultat.

F Lirondière : le transformateur de la rue des artisans est régulièrement ouvert.

Réponse : boîtier pour l'éclairage public, ouvert sans-doute en lien avec le dossier de rétrocession en cours.

L Béatrix : Accès au lotissement de la Chesnaie : trou dans la chaussée encore pire qu'avant.

Réponse : il faudra remettre des graviers et mettre du point à temps.

La séance est levée à 23h00